

BRITISH AMERICAN ASSURANCE CO

Dans le rapport que les directeurs de cette compagnie ont soumis aux actionnaires pour l'exercice terminé le 31 décembre dernier, les pertes d'incendie pendant l'année, après recouvrement des montants de réassurance, se sont élevées à \$839,004.26, soit à 50.59 p.c. des primes. C'est, depuis l'année 1874, le résultat le plus favorable qu'ait obtenu la compagnie.

Les profits nets de l'année 1909 ont été les plus élevés que la Compagnie ait jamais réalisés depuis son incorporation en 1833. Ils se montent à \$213,111.50.

Un dividende de 7 p.c. sur les actions de préférence a été déclaré par les directeurs.

L'actif de la Compagnie s'élève à plus de \$2,022,000 et laisse un surplus en faveur des porteurs de polices de \$915,863.55, déduction faite du passif en suspens et du montant des primes non encore acquises sur les risques en cours.

En présentant le rapport, le Président a terminé en déclarant que les affaires de la Compagnie étaient placées sur une telle base, que cette année remarquable d'affaires ne devrait pas être une année exceptionnelle.

Les actionnaires qui savent avec quel soin les directeurs et les officiers administrent les affaires de la Compagnie partagent sûrement l'opinion du Président.

LA SAUVEGARDE

La compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde, dont le siège social est à Montréal, vient de publier son bilan annuel financier.

Jusqu'à l'année 1908, cette Compagnie n'avait pas cru nécessaire de requérir les services d'un actuaire officiel, se contentant de faire effectuer le calcul de la réserve par son personnel de bureau.

C'est M. Walter C. Wright, de Boston, Mass., expert actuaire d'une compétence et d'une autorité universellement reconnues qui a fait ce travail.

Le rapport soumis par M. Wright confirme d'une façon indiscutable ce que la Direction savait déjà à savoir que la Sauvegarde est administrée d'après les données les plus scientifiques en cette matière, et nous sommes fiers d'en citer plus bas quelques extraits, afin de permettre à nos lecteurs de juger par eux-mêmes de ses succès.

"Il me fait plaisir de faire rapport qu'en vertu d'un engagement avec votre Gérant Général, j'ai fait une évaluation soigneuse de toutes les polices de la Compagnie qui étaient en vigueur à la clôture des affaires le 31 décembre 1909, selon la méthode d'évaluation adoptée par le Gouvernement, d'après la table H M de mortalité, à trois et demi pour cent d'intérêt, trouvant ainsi que la ré-

serve moyenne, ou la responsabilité légale de la Compagnie, à cette date, en raison de telles polices, était \$281,738.87.

1.—Cela montre que les risques de la Compagnie sont bien répartis.

2.—Il n'y a aucun doute quant au fait que les affaires de la Compagnie soutiendront une comparaison avantageuse avec celles de toute autre compagnie faisant affaires dans la Province de Québec.

3.—Le taux complet de l'intérêt obtenu par la Compagnie a été de 5.3 pour cent, ce qui est très satisfaisant.

4.—Nonobstant l'accroissement du montant assuré par la Compagnie, depuis le 31 janvier 1909, de \$3,843,367 à \$4,066,638, soit 5.8 pour cent, et l'augmentation proportionnée du revenu des primes, il est de fait que les dépenses d'opérations ont été moindres que durant l'année précédente, ce qui est certainement une preuve évidente d'une administration consciencieuse et économique.

5.—Faisant appel aussi fortement, et avec aussi peu de concurrence directe, à la population de langue française du Canada, la Compagnie occupe une position tout à fait unique, et elle a des chances supérieures d'avancement et de succès, tant dans l'étendue, que dans la qualité du service qui peut être offert aux porteurs de Polices."

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE INCENDIE "LA RIMOUSKI"

Nous publions d'autre part le 33e rapport annuel de cette Compagnie qui, depuis qu'elle a été réincorporée en 1906 au moyen d'une charte fédérale, a pris une place plus marquante dans l'Assurance Incendie au Canada.

Dans le rapport annuel d'autre part, sont données les recettes brutes et les dépenses brutes. La compagnie explique qu'elle a agi ainsi dans le but de présenter au public les opérations complètes de l'année. Les chiffres du revenu et de la dépense différeront donc quelque peu de ceux qu'indiqueront les prochains livres bleus qui, en ce qui concerne les compagnies canadiennes, sont établis sur le résultat net. Le département de l'assurance déduira d'une part les primes en suspens au 31 décembre, du côté du revenu, et du côté des dépenses les pertes impayées dans l'année précédente, pertes dont la compagnie a déjà disposé dans son 32e rapport annuel, sans inclure les pertes ajustées et non ajustées encourues durant 1909, pour lesquelles la compagnie a déjà pourvu et qu'elle porte en dépenses au bilan actuel.

L'état, d'autre part, accuse des recettes brutes de près de \$500,000 avec un montant de pertes payées et encourues pendant l'année pour un peu plus de \$210,000. Sur le revenu net de primes, \$145,000 ont été payés pour réassurance, alors que \$50,000 environ des pertes et dépen-

ses payées et accrues ont été recouvrées des compagnies de réassurance.

L'actif de la compagnie dépasse \$490,000, dont \$150,000 en argent en banque et \$55,000, en garanties déposées au Gouvernement, à Ottawa.

Les réserves de réassurance, s'élèvent à plus de \$170,000, y compris le capital actions non appelé s'élevant à \$97,000. Le surplus en faveur des porteurs de polices donne un total de plus de \$285,000. L'agence de Montréal de la Compagnie de La Rimouski est sous la direction de l'agent général, M. Lucien C. Vallée, qui depuis qu'il en a pris la direction, voit ses affaires augmenter d'une façon soutenue et remarquable.

WESTERN ASSURANCE COMPANY

A leur cinquante-neuvième assemblée annuelle, les actionnaires de cette compagnie, ont entendu le rapport des directeurs pour l'année finissant le 31 décembre 1909, rapport très satisfaisant, puis qu'il indique que les profits ont dépassé tous ceux précédemment faits depuis l'existence de la compagnie. Ils ont été de \$383,596.27, ou de 13.24 p.c. du revenu de la compagnie. Le taux des pertes dans la branche incendie a été de 47.68 p.c., c'est-à-dire le taux le plus bas depuis 1860 et, depuis la fondation de la compagnie, l'année 1853 seule a montré un taux de pertes aussi bas.

Sur les profits de l'année, un dividende de 7 p.c., s'élevant à \$70,000.00 a été déclaré sur les actions de préférence.

La Compagnie a, depuis 1906, réduit ses primes de plus de \$900,000, et malgré cela la compagnie a augmenté de plus de \$460,000 ses garanties envers les porteurs de polices. Elle a, comme dit le Président, la satisfaction de montrer que la "Western" a non seulement maintenu honorablement la réputation universelle qu'elle s'est acquise par le paiement intégral et libéral des réclamations, de quelque nature qu'elles soient, mais qu'elle a encore amélioré ses garanties envers les porteurs de polices d'un aussi large montant.

En secondant l'adoption du rapport, le vice président, Mr. W. R. Brock a fait allusion au bill d'assurance actuellement devant le sénat du Canada. Il a fait remarquer que les compagnies canadiennes ont prouvé leurs droits à la confiance du public et que le Parlement ne devrait pas leur retirer le droit de jouir du patronage qu'elles ont si pleinement mérité et il espérait que les représentants des deux Chambres présents à cette assemblée feraient quelque chose dans cette direction.

Le gérant général, Mr. W. B. Melkle, en réponse à une question d'un actionnaire, donna le détail des pertes maritimes sur les laes intérieurs et se plaignit qu'aucune législation, jusqu'à présent ne sti-